

## FDS PRO & ECONOMY BUBBLE FLUID - PREMIUM FLUIDS

Date : 5 Décembre 2018

### Fiche de données de sécurité

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

**Identification de la substance ou de la préparation:** PRO & ECONOMY BUBBLE FLUID – PREMIUM FLUIDS

**Nom du produit chimique:** Aucune donnée disponible

**SYNONYMES :** BUBBLE FLUID READY-TO-USE / RTU / STD / LIGHT / HIGH / FLUO / CONCENTRATED / CC-40%

**Nom d'expédition:** Aucun

**Formule chimique:** Aucune donnée disponible

**Autres moyens d'identification:** Aucune donnée disponible

**Numéro d'index:** Aucune donnée disponible

**Numéro d'ID:** Aucune donnée disponible

**Numéro CAS:** Aucune donnée disponible

**Numéro d'enregistrement REACH:** Aucune donnée disponible

**Numéro EC:** Aucune donnée disponible

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance:** Liquide utilisée pour la création de bulle artificielle à base d'eau pour les domaines du loisir et du spectacle.

**Utilisation Déconseillée:** Aucune donnée disponible

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom commercial de l'entreprise:** PREMIUM FACTORY SAS

**Adresse :** 1 ROUTE NEUVE, 71710 MONTCENIS - FRANCE

**Téléphone:** +33(0)608 630 452

**Fax :** +33(0)972 656 812

**Mail :** [info@premiumfactory.fr](mailto:info@premiumfactory.fr)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (France) +33(0)1 45 42 59 59

**Autres numéros de téléphone d'urgence:** +33(0)6 08 63 04 52

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification DSD:** Non applicable

**Classification DPD:** Aucune

**Classification CLP:** Aucune

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Éléments pour étiquette CLP

**Mention d'avertissement:** Aucune

**Déclaration(s) sur les risques:** Aucune

**Déclarations de Sécurité:** Aucune dans des conditions normales de fonctionnement

###### Éléments pour étiquette DSD / DPD

**Indications de danger:** CONSIDEREE COMME UNE PREPARATION NON DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE

**Consignes de sécurité:** Aucune dans des conditions de fonctionnement

##### 2.3. Autres dangers

Aucun

# PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC NO 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	nom	Classification selon la directive 1999/45/EC [DPD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.56-81-5 2.200-289-5 3.Non disponible 4.Non disponible	2	Glycerol  Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions réglementaires des valeurs limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail.		
1. Non disponible 2. Non disponible 3. Non disponible 4. Non disponible	2	Solution aqueuse de Isoalkyl	Xi R36	H319 Eye Irrit 2

Identification de PBT / vPvB: Aucune donnée disponible

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Général:** Aucune donnée disponible

**Ingestion:** Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

**Contact des yeux:** Si ce produit entre en contact avec les yeux : Rincez la région touchée à l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

**Contact avec la peau:** Si ce produit entre en contact avec la peau : Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation.

**Inhalation:** En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalé:** Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.

**Ingestion:** Bien que l'ingestion ne soit pas reconnue comme produisant des effets nocifs (tel que classifié dans les directives CE), le produit peut être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents.

**Contact avec la peau:** Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

**Yeux:** Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctive (comme pour des brûlures dues au vent).

**Chronique:** Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

# PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Poudre chimique sèche

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Incompatibilité au feu:** Non connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Lutte incendie:** Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.

**Risque d'incendie/explosion** Non combustible. Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Moyens de protection individuelle:**

Lunettes:	Gants:
Lunettes résistant aux produits chimiques.	En cas de manipulation de grandes quantités :

**Eclaboussures mineures:** Nettoyez tout de suite tous les écoulements. Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

**Eclaboussures Majeures :** Nettoyez tout de suite tous les écoulements. Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas Applicable

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas Applicable

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation sûre** Limitez tous les contacts de la personne qui ne sont pas indispensables. Mettez des vêtements qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition.

**Protection contre l'incendie et l'explosion** Voir Section 5

**Autres informations** Aucune donnée disponible

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage:** Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. Emballage conforme aux règles du fabricant.

**Incompatibilité de Stockage** Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences.

**Matériaux d'emballage incompatibles:** Pas Applicable

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Source	Produit	VME ppm	VME mg/m <sup>3</sup>	VLE ppm	VLE mg/m <sup>3</sup>	Pic ppm	Pic mg/m <sup>3</sup>	TWA F/CC	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	Glycerine (aérosol de )		10						

# PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA.

### 8.2.2. Protection Individuelle

**Protection des yeux/du visage :** Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. Masque chimique.

**Protection de la peau:** Voir protection des mains

**Protection des mains:** Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques

**Protection corporelle:** Voir Autres Protection

**Autres Protections:** Aucun équipement spécial n'est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

**SINON:** Protections. Crème écran.

**Protection respiratoire:** Aucune donnée disponible

**Les risques thermiques:** Aucune donnée disponible

**Produit(s) recommandé(s):** Pas Applicable

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>ODEUR</b>	Aucune donnée disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH (1% solution)</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH (comme fourni)</b>	Neutre
<b>Point de congélation (°C)</b>	0
<b>Point d'ébullition (°C)</b>	95
<b>Point éclair (°C)</b>	>99
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>	Aucune
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative (Eau = 1)</b>	Aucune donnée disponible
<b>hydrosolubilité</b>	Miscible
<b>Coefficient de partition : n-octanol / eau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto inflammation (°C)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point critique (°C)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité (cSt)</b>	10 cSt@40°C
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés oxydantes</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

# PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. **Réactivité** Voir section 7.2
- 10.2. **Stabilité chimique** Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.3. **Possibilité de réaction dangereuse** Voir section 7.2
- 10.4. **Conditions à éviter** Voir section 7.2
- 10.5. **Produits incompatibles** Voir section 7.2
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** Voir section 5.3

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Pouvoir Mutagène:** Aucune donnée disponible
- Toxicité pour la reproduction:** Aucune donnée disponible
- Cancérogénicité:** Aucune donnée disponible
- STOT – exposition unique:** Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

- Poisson:** Aucune donnée disponible
- Daphnia Magna:** Aucune donnée disponible
- Algae:** Aucune donnée disponible
- Toxicité pour les micro-organismes aquatiques:** Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
Bubble Fluid - Premium Fluids	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
<b>Donnée disponible</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Critère PBT ou vPvB ?</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Élimination du produit / emballage:** Se référer aux Règlements en vigueur
- Options de traitement des déchets:** Aucune donnée disponible
- Options d'élimination par les égouts:** Aucune donnée disponible
- Autres recommandations d'élimination:** Aucune donnée disponible

# PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaire: Aucune

### Transport par terre ADR/RID/GGVSE

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<p>Identification du risque (Kemler) Aucune</p> <p>Code de classification Aucune</p> <p>Etiquette de danger Aucune</p> <p>Dispositions particulières Aucune</p> <p>Quantité additionnelle limitée Aucune</p>

### Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<p>ICAO/IATA Class (Subrisk): Aucune</p> <p>ERG Code Aucune</p>	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<p>Dispositions particulières Aucune</p> <p>Instructions d'emballage pour cargo uniquement Aucune</p> <p>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement Aucune</p> <p>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers Aucune</p> <p>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet Aucune</p> <p>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison Aucune</p> <p>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet Aucune</p>

# PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

## Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune <b>IMDG</b> Sous- risque: Aucune	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS Aucune Dispositions particulières Aucune Quantités limitées Aucune

## Inland waterways transport (ADNR / River Rhine)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune <b>ADNR</b> Label Aucune	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification Aucune Quantités Limitées Aucune Equipment requis Aucune Nombre de cônes anti-feu Aucune

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée pour Bubble Fluid – Premium Fluids

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

# PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## Appendice VI

Aucun

## SECTION 16: Autres informations

Codes Risque	Phrases risque
R36	Irritant pour les yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

### Autre

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants

EN 16 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Cette fiche de données de sécurité conforme aux Règlements (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008 (CLP)

Ce document est protégé par Copyright